

Syndicat National de l'E.P.S.
S.N.E.P. Orléans Tours
N° ISSN : 1166 7036
N° CPPAP : 0921 S 05587
Imprimé par nos soins

trimestriel
Prix au numéro :
0,5 euros

Directeur de Publication : Christian GUERIN
33 rue de Verdun
28150 VOVES
s3-orleans@snepfsu.net

N° 235 Sept. 2018

Déposé le 7 sept 2018

L'été a été chaud, ...
Cette année risque de l'être aussi !

Vers une journée d'action
interprofessionnelle
le 9 octobre ?



Les photos qui illustrent ce bulletin ont été prises lors de l'initiative du SNEP-FSU au Trocadéro le 14 juin 2018 (voir site national)

EDITO.

Christian Guérin
Secrétaire académique

Notre syndicalisme est porteur d'alternatives !

Sommaire

Edito	P 2
Élections professionnelles	P 3
Enseignement d'exploration et de complément	P 3
Pénurie d'IPR	P 3
Adresses utiles	P 4-5
FPMA Mutations	P 6
Classe exceptionnelle	P 6-7
Site SNEP académique	P 7
Echo du Loiret	P 7
Syndicalisation	P 7
Fiche syndicalisation	P 8

Choix économiques et sociaux, affaire Benalla, démission de N.Hulot, propos polémiques du chef de l'Etat, ... font que deux français sur trois ne sont pas satisfaits de la politique du président Macron et de son gouvernement, d'autant que la croissance promise n'est pas au rendez-vous.

Mais le gouvernement semble vouloir continuer coûte que coûte : fusion des CT et CHSCT, diminution du rôle des CAPA, recours au contrat contre le statut, suppression de postes de fonctionnaires, baisse de leur pouvoir d'achat et de celui des retraités, attaque contre les retraites, baisse des cotisations sociales patronales ce qui entraîne un affaiblissement des protections sociales, ...

Face à ces orientations gouvernementales, les citoyen-e-s peuvent perdre espoir, devenir fatalistes, être tentés par les solutions individuelles, mais la prise de conscience des choix gouvernementaux révélée par les sondages, l'augmentation de la syndicalisation au SNEP FSU l'an passé, la recherche par les collègues de solutions pour mieux vivre leur métier, dans l'intérêt de leurs élèves, sont porteuses d'espoir et de confiance dans une profession toujours active, mobilisée, solidaire.

Les collègues savent bien que le SNEP-FSU n'est pas un rassemblement de « *gaulois réfractaires au changement* » (comme E. Macron caractérise les français avec mépris). Nous voulons des réformes, mais pour des changements qui améliorent le sort de la population, des jeunes et ne cassent pas le modèle social solidaire construit grâce aux luttes. Le SNEP FSU, avec la profession, bâtit et porte des projets alternatifs (sur les programmes, la formation initiale et continue, le métier, les installations, les salaires, les retraites, les services publics, etc.)

Alors oui il y a espoir de faire bouger les choses, de faire prendre conscience que d'autres choix sont possibles... que des alternatives existent.

Les fissures qui apparaissent dans la politique gouvernementale et dans ses soutiens sont de bon augure, à nous d'agir pour les faire craqueler plus profondément. Déjà, des organisations syndicales appellent à une action interprofessionnelle avec grève le 9 octobre contre les choix de régression sociale du gouvernement. La FSU débattrra de sa participation lors de son bureau national le 10 septembre.

En votant massivement pour le SNEP et sa fédération, la FSU, lors des élections professionnelles du 26 novembre au 6 décembre, nous montrerons notre profond attachement aux valeurs que porte notre syndicalisme et aux alternatives qu'il propose.

Bonne rentrée à toutes et tous, et n'hésitez pas à contacter les militant-e-s du SNEP-FSU si vous rencontrez des difficultés. Pensez à vous syndiquer dès ce début d'année.

Le 1er Sept. 2018

Colloque

« L'EPS et l'école de demain »

15.16 et 17 nov.

Le SNEP-FSU organise un nouveau colloque, avec pour ambition de travailler la place de l'EPS dans la société et l'école de demain. Un lieu incontournable de débats et de rencontres.

Plus de 80 intervenant-e-s d'horizons très différents échangeront sur le sport, l'art et les questions sociétales. 24 enseignant-e-s d'EPS présenteront des expériences vécues d'une EPS prometteuse pour l'avenir.

Un plongeon dans les tensions complexes que notre discipline entretient avec le sport, avec l'art et la société dans une Ecole qui saurait promouvoir l'ambition de démocratisation des savoirs pour tous et toutes.

Renseignez-vous et inscrivez-vous sur <http://www.snepfsu.net/ColloqueEPS2018/>

Le SNEP académique a décidé de rembourser 35€ aux participant-e-s syndiqué-e-s

ACTUALITE

Béa
Bardin

Elections Professionnelles fin 2018

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, se dérouleront les prochaines élections professionnelles.

Moment important pour les différentes organisations syndicales qui jouent leur représentativité dans les différentes instances académiques et nationales pour 4 ans. Moment également très important pour l'ensemble des collègues qui élisent leurs représentants dans les différentes commissions paritaires ou comités techniques.

Le SNEP-FSU présentera, dans le corps des professeurs d'EPS et des chargés d'enseignement en EPS, au niveau académique et au niveau national, une liste composée de 18 collègues (4 hors-classe et/ou classe

exceptionnelle et 14 classe normale) et des collègues agrégés d'EPS pour constituer les listes FSU académiques et nationales avec le SNES et le SNUEP. La FSU présentera des listes aux Comités Techniques sur lesquels seront des militant-e-s du SNEP.

La participation de toutes et tous et le vote pour le SNEP et la FSU sont indispensables pour démontrer à notre ministère la confiance que les collègues ont dans leurs organisations syndicales et surtout la nécessité de maintenir un véritable paritarisme à tous les niveaux.

Alors, votez ! Le SNEP-FSU, seule organisation réellement représentative de l'EPS, compte sur vous car « une profession rassemblée et engagée au quotidien, ça change tout ! ».

Un bilan encourageant de l'inspection pédagogique régionale !

Après le passage en force du ministre Blanquer pour changer le Bac et la structure du lycée, l'EPS est fortement touchée par la suppression annoncée des enseignements d'exploration et de complément.

Seul parcours de réussite et d'approfondissement de notre discipline, il porte une ambition forte pour l'EPS en lycée par son volume horaire et par le contenu proposé. Dans notre académie 6 établissements (un par département) sont concernés. L'inspection pédagogique régionale EPS, qui a effectué l'an passé un bilan de ces enseignements, souligne également une réelle plus-value pour les élèves et les établissements : « A l'heure où la tendance est à concevoir des formations ou des dispositifs pour préparer des futurs bénévoles pour les JO de 2024 via l'UNSS notamment, il nous semble que cette filière prépare au mieux de futurs adultes responsables, volon-

taires et convaincus des bienfaits du sport et de toute son économie...elle apporte des connaissances et des compétences utiles aux élèves qui se destinent aux études supérieures dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la sécurité, du sport...»

Enseignement d'exploration et de complément EPS

Alors, pourquoi, dans la réforme du BAC, ne pas maintenir cet enseignement de complément ou le transformer en enseignement de spécialité ?

Si les IPR des autres académies avaient fait le même type d'analyses que dans la nôtre, ne doutons pas que le ministre aurait été plus en difficulté pour supprimer ces dispositifs !

Toute voie d'approfondissement en EPS est belle et bien sacrifiée. Ce n'est pas acceptable ! Cette décision devant être mise en œuvre à la rentrée 2019, nous avons un an pour faire pression pour un retour en arrière.



C. Chafiol et E. Vernier, nos responsables retraites et retraité-e-s

Pénurie d'IPR-EPS ?

2 de nos IPR-EPS (sur 3) ont été mutés.

Faute de recrutement, ils ont été remplacés par des collègues EPS de l'académie : Patrice BAUCHET qui fera fonction et Sophie NEUMAN qui sera détachée dans ce corps. Nous ne doutons pas que ces 2 collègues, reconnus dans la profession, prendront à cœur leur nouvelle fonction avec leur regard de professeur d'EPS.

Cela va donc être une année particulière pour l'inspection pédagogique. On nous assure que les tâches sont réparties de

façon « équilibrée » entre les rendez-vous de carrière et autres visites d'accompagnement ainsi que les dossiers afférents à ce corps (examens, UNSS, sections sportives...). Voir : https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/eps/linspection_pedagogique/linspection_pedagogique/

Le SNEP-FSU a d'ores et déjà demandé une audience auprès du corps d'inspection afin de porter les positions du syndicat et connaître les projets et orientations des IPR et faisant fonction, dans un esprit constructif pour la profession et le meilleur pour nos élèves.

Christian Guérin

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNEP- FSU / ORLEANS-TOURS

Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Secrétaire académique – S2 du 28 06 26 03 06 19 s3-orleans@snepfusu.net	Michel DELLA MALVA Lycée J. Cœur BOURGES 18 Trésorier académique - Corpo 06 68 49 69 41 t3-orleans@snepfusu.net	Béatrice BARDIN Lycée J. Cœur BOURGES 18 Responsable secteur Corpo 07 86 12 23 52 ba.bardin@orange.fr	Gérard Piquemal clg Michelet Tours 37 S2 du 37 06 67 87 50 77 s2-37@snepfusu.net
Guillaume LEMAIRE LP Châteauneuf Argenton/Creuse 36 correspondant du 36 06 87 19 15 10 claquos.lemaire@wanadoo.fr	Christine CHAFIOL retraîtée 06 73 93 31 07 Santé, retraites christine.chafiol@snepfusu.net	Catherine TESSIER Clg G. Yvon VENDOME 41 Co S2 du 41 - Corpo 02 54 80 06 05 ctessier.snepfusu.41@orange.fr	Joëlle NOUAILLE Clg J. Crocheton ONZAIN 41 Co S2 - T2 du 41 - site 06 07 96 48 39 nouaille.joelle@wanadoo.fr
Philippe LANGER LP Leclerc ST JEAN DE LA RUEILLE T2 du 45 - Corpo 02 38 77 09 18 phil.langer@free.fr	Carole SERINET Clg H. Boucher CHARTRES 28 T2 du 28 - Corpo 02 37 26 88 15 famille.serinet@wanadoo.fr	Jean-Baptiste BREJAUD Clg Rosa Parks CHATEAUROUX 36 Corpo jean-baptiste.brejaud@orange.fr	Laure MOURENS Clg NEUVILLE AUX BOIS 45 Suivi des TZR– Corpo 06 99 34 45 45 mourenslaure@yahoo.fr
Eliane MASSIERA CPD 45 Liaison avec le 1 ^e degré eliane.massiera@orange.fr	Gil BOISSE Elu des A.S 06 88 79 35 20 gil.unss@orange.fr	Sylviane HEBERT Retraîtée BD 37 Corpo pasyl.hebert@gmail.com	Aurélie DELSARD Lycée agricole BOURGES 18 Secteur Agriculture aurelie.delsard@educagri.fr
Valérie BRUEZ UFR STAPS ORLEANS 45 Membre BA valerie.bruez@univ-orleans.fr	Philippe DECHAUD ly B. Franklin Orléans 45 correspondant du 45 06 81 03 63 49 egap11@orange.fr	Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45 Corpo 02 38 55 04 95 libertenzo@yahoo.fr	Sébastien FONGARNAND ly J. Monnet JOUE LES TOURS 37 Corpo sebifong@gmail.com
Vincent MARQUET LP J de Beauce CHARTRES 28 vincent-marquet@hotmail.fr	Alain LE HENAFF Retraité Equipements a.le-henaff@wanadoo.fr	Jean MAILLET Retraité – aide corpo 02 38 98 48 16 jean-michel.maillet2@orange.fr	Sylvie LACH Retraîtée – aide corpo 02 47 27 63 38 lach1959@gmail.com
Evelyne PECOUT Retraîtée BD 37 evelyne.pecout@wanadoo.fr	Serge CHABROL Bulletin académique 06 75 03 24 57 serge.chabrol@snepfusu.net	Michel AUSTERLITZ retraité Secteur Sports michel.austerlitz@wanadoo.fr	Claude GUENOT retraité BD du 18 - FSU guenot.claude@gmail.com
Arnaud FONTENY Clg Dunois ORLEANS 45 membre arnaud.fonteny@gmail.com			

LES ELUS du SNEP AUX COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES

Anthony CARON Clg L. Armand ST DOULCHARD 18 Béatrice BARDIN Lycée J.Cœur BOURGES 18	Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Laurent SERINET SEP Lycée J de Beauce CHARTRES 28	Isabelle BARDET Lycée P et M. Curie CHATEAUROUX 36 Pierre LIMOGÉ Clg J. Moulin ST GAULTIER 36	Christine CHAFIOL Clg Neruda ST PIERRE des CORPS 37 Gérard PIQUEMAL clg Michelet TOURS 37
Gil BOISSE Clg J. Edmond VENDOME 41 Joëlle NOUAILLE Clg J. Crocheton ONZAIN 41	Philippe LANGER LP Leclerc St JEAN DE LA RUEILLE 45 Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45		

Commissions constituées de médecins, d'élus du personnel et de représentants de l'administration : donnent un avis sur l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident, sur l'attribution du taux d'IPP, sur la date de consolidation, sur l'attribution de temps partiel pour raison thérapeutique et sur la mise en retraite pour invalidité suite à un accident ou maladie, imputable ou non au service.

Toutes et tous ces militant-e-s sont à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions, défendre vos droits, vous aider dans vos démarches administratives, vous assister en cas de conflit avec l'administration... Alors, n'hésitez-pas à les contacter !

LE RECTORAT D'ORLEANS-TOURS

Rectorat 21 rue St Etienne – 45043 Orléans cedex1 02 38 79 38 79 ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr Site www.ac-orleans-tours.fr	Recteur d'académie Katia BEGUIN 02 38 79 38 21 ce.recteur@ac-orleans-tours.fr	Secrétaire général d'académie Michel DAUMIN 02 38 79 38 71 ce.sg@ac-orleans-tours.fr	Directeur des ressources humaines Sébastien CALLUT 02 38 79 38 72 ce.drh@ac-orleans-tours.fr
	Division des Personnels Enseignants David ROBET 02 38 79 41 01 ce.dpe@ac-orleans-tours.fr	Bureau DPE EPS Charline RAY 02 38 79 41 07 ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr	Division de l'Organisation Scolaire Nathalie BOURSIER 02 38 79 38 62 ce.dos@ac-orleans-tours.fr

Inspecteurs Pédagogiques Régionaux – E PS

Adresse rectorat 02 38 79 39 18 02 38 79 39 10 (secrétariat)	Michaël TAILLEUX michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr	Sophie NEUMAN détachée sophie.neuman@ac-orleans-tours.fr	Patrice BAUCHET faisant fonction Patrice.bauchet@ac-orleans-tours.fr
--	--	---	---

U. N. S. S

UNSS Régionale 4 rue Marcel Proust-45000 Orléans 02-38-53-42-15 Site : www.unss.org sr-orleans-tours@unss.org directrice : Marielle TYTGAT 06-25-97-45-90 adjoint : Nathalie FREYLING 06-22-80-03-82	UNSS 18 Alain MEUNIER 02-36-08-20-16 sd018@unss.org	UNSS 28 Laurent MEUTELET 02-37-18-78-40 / 06-85-52-27-93 sd028@unss.org	UNSS 36 Jean-Marie CHAUVIN 02-54-60-57-45 sd036@unss.org
	UNSS 37 Isabelle KIEFFER 02-47-60-77-69 sd037@unss.org	UNSS 41 Jean-Pierre HERMAN sd041@unss.org	UNSS 45 Emmanuel BEDU 02-38-24-29-92 sd045@unss.org

ELU-E-S DES A.S AUX CD UNSS

DEPARTEMENT	18	28	36	37	41	45
TITULAIRES	Béatrice BARDIN Ludovic GAZUT Yohann FAVRE	Stéphane MAU-RICE Cécile JAN Olivier ROBIN	Elise LIMOGES Marie-José BIENVENUT Nicolas FOURGNAUD	Christelle ALVES Soraya CHIHEB Philippe ROBICHON	Gil BOISSE Alain FLEURY Stéphanie VERRON	Patrice BAUCHET Anne CHAPERON Sylvain PAQUIGNON
SUPPLEANTS	Géraldine FOURNIER Martin VERCHERY Aurélié DELSARD	Julien ROBERT Christine LEPOUT Damien BESNARD	Alexandre GUILLOT Isabelle BARDET Guillaume LE MAIRE	Vincent MAUPAY Marie-Ange BOURREAU Philippe LANIBOIRE	Francis SOUFACHE Jean-Louis GUYADER Sylvain COGNE	Natacha LECAS Eric THOLANCE Christel LAGEDAMON

Merci !

Début juillet 2018 le conseil académique du SNEP-FSU a arrosé comme il se doit les départs à la retraite de plusieurs membres du Bureau Académique.

Christine CHAFIOL s2 du 37, en charge du secteur retraites/santé, et Sylviane HEBERT, commissaire paritaire académique représentant le 37, ont fait valoir leurs droits à la retraite, mais restent membres du BA. Tout comme Michel Austerlitz qui officiait dans le secteur sport au CREPS Centre val de Loire (Bourges).

Coups à boire, discours, cadeaux, l'émotion était présente car ces collègues se sont investi(e)s fortement dans l'activité militante de notre académie.

Merci à elles et à lui pour leur investissement au SNEP-FSU !



FPMA Mutations intra. du 18 juin

Béa Bardin

Lors de la FPMA mutation intra du 18 juin 2018, le SNEP-FSU s'est inquiété de la diminution du nombre de demandeurs de mutation (- 30 collègues). Qu'est-ce qui freine les collègues à demander leur mutation ? Moins de postes attractifs mis au mouvement ? L'augmentation du nombre de postes avec un complément de service ? La réforme lycée qui laisse envisager une perte d'heures d'EPS en lycées ? Autant de questions pour lesquelles l'administration n'a pas de réponses.

Si le taux de satisfaction, pour les collègues déjà en poste dans l'académie, a légèrement augmenté (37,8% pour 35,5% en 2017) il varie énormément d'un département à l'autre, allant de 41% dans le 45 pour seulement 11,7% dans le 37 ! Le peu de postes vacants (12) dont 6 réservés pour les stagiaires et quelques entrants avec de gros barèmes auront eu raison du mouvement en Indre et Loire !

Il apparait également que le taux de satisfaction des TZR est encore supérieur à celui des collègues en poste fixe (38,8% pour 28%). Nous nous interrogeons à nouveau sur l'équilibre du barème qui ne tend plus, comme il le devrait, à assurer l'équité de traitement de tous les demandeurs de mutation. En effet, nous ne comprenons pas pourquoi les bonifications TZR ne sont pas (comme toutes les autres bonifications) attribuées sur des vœux larges (à partir du vœu commune). Se retrouvent ainsi

lésés un certain nombre de collègues de collège avec beaucoup d'ancienneté poste.

Concernant les supports stagiaires, si nous approuvons leur répartition sur l'ensemble de l'académie, laissant plusieurs postes disponibles près des lieux de formation, nous déplorons qu'un grand nombre (28 sur 40) le soient sur des postes retirés du mouvement. Espérons que ces postes soient réellement occupés par des stagiaires et pas comme en 2017, ou 5 d'entre eux se sont retrouvés vacants. Il serait également souhaitable que les équipes pédagogiques soient consultées avant l'implantation d'un support stagiaire dans leur établissement, ce qui éviterait, sans nul doute, nombre de situations délicates à gérer. Le SNEP-FSU a quand même proposé deux changements de berceaux stagiaires (acceptés par le rectorat), qui ont permis 2 mutations supplémentaires et 1 amélioration de rang de vœu, sans pour autant dégrader la position des stagiaires ; la qualité de leur formation devant rester une priorité.

Au niveau des postes de TZR, nous constatons une légère hausse de leur nombre (+3) avec une répartition académique qui semble correspondre aux besoins en remplacement. Néanmoins, nous espérons que, pour combler le manque de postes en établissement, ils ne seront pas affectés à l'année dès la rentrée. L'an dernier avec 50% des TZR en poste à l'année, des départements (notamment le Cher et de l'Indre) se sont retrouvés très vite sans moyen de remplacement.

Un dispositif qui divise les collègues !

Suite aux résultats de la CAPA Classe Exceptionnelle du 6 juillet 2018, nous sommes obligés de constater que ce que nous craignons se confirme : la création de ce nouveau grade vise plus à « remercier » les collègues considérés comme « méritants » qu'à ouvrir de nouvelles possibilités de promotion pour tous !

Nous sommes exactement dans un système qui divise les collègues et en exclut certain(e)s. En effet, le barème déséquilibré mis en place par l'administration et valorisant un pseudo mérite pose question : sur quels critères exacts ce barème est-il fondé, quelle égalité de traitement entre les collègues ? Pourquoi telle fonction serait plus reconnue qu'une autre ? Pourquoi mettre les collègues en concurrence alors que c'est de coopérations et d'échanges dont le métier d'enseignant a besoin ?

Dans notre académie, nous nous interrogeons à nouveau sur le choix des critères concernant les avis « recteur ». En effet, certains collègues avec les mêmes appréciations du chef d'établissement et de l'inspecteur se retrouvent avec un avis recteur différent ? D'autres, avec des appréciations moyennes (voir réservées) se retrouvent avec des avis très satisfaisants quand d'autres avec d'excellentes appréciations notamment du chef d'établissement n'obtiennent qu'un avis satisfaisant ? Un collègue a même vu son avis baisser sans raison évidente et certains n'ont même pas d'avis !

Tout cela nous semble peu lisible et difficilement compréhensible pour les collègues ! De plus, concernant l'égalité professionnelle femme/homme, alors que les femmes représentent 46,17% des professeurs d'EPS au niveau académique et 51% des éligibles, elles ne représentent plus que 40% des promus quel que soit le vivier !!

Concernant le vivier 1, nos inquiétudes émises lors de la campagne 2017 se sont avérées exactes : un vivier qui a diminué de moitié (11 éligibles pour 23 en 2017) et qui permet à de très jeunes collègues d'être rapidement promus et donc de bloquer longtemps des promotions pour d'autres collègues puisque celles-ci sont contingentées. S'est également posé le problème de certains collègues éligibles au vivier 1 lors de la campagne 2017 qui n'ont pas re-candidaté pour la campagne 2018, pensant que leur candidature serait automatiquement reconduite. Nous avons proposé que leurs candidatures soient quand même prises en compte, ce qu'a refusé le rectorat.

Concernant le vivier 2, nous nous retrouvons à nouveau avec un nombre important de collègues avec de très bons dossiers (une cinquantaine sur les 122 éligibles) qui malheureusement, faute de promotions (5), n'ont pas pu être promus.

Concernant l'échelon spécial (5 promotions pour 16 éligibles), alors que la note de service ministérielle fait référence à la nécessité de porter une attention particulière aux collègues les plus expérimentés pour permettre

Classe Exceptionnelle

un renouvellement et ne pas bloquer l'accès à cet échelon, nous ne comprenons pas pourquoi ce ne sont pas les 5 plus anciens qui sont promus ; ne sont-ils pas tous exceptionnels ?

C'est pourquoi, dans un souci d'équité, il nous apparaît nécessaire d'élargir l'accès à la Classe Exceptionnelle au plus grand nombre en augmentant d'une part, le nombre de promotions et en révisant d'autre part, la répartition des promotions entre les deux viviers.

Le SNEP-FSU va donc continuer de demander la modification du décret pour permettre une fongibilité des promotions entre les 2 viviers et un élargissement des fonctions reconnues (fonctions de formateur avant 2015, services à temps partiels, exercice en éducation prioritaire avant 1990...). Il est impératif que ce changement de grade devienne accessible à la majorité des collègues.

Le SNEP-FSU ne lâchera rien !



Echo du loiret

Le SNEP-reçu en audience au Conseil Départemental

Une délégation du SNEP-45 a été reçue le 15 mai dernier pendant 2h par le Président de la commission éducation, jeunesse, sport et environnement, accompagné de 2 collaborateurs.

Nous avons remis à l'élu un document de synthèse réalisé à l'aide des 46 (sur 57 collègues) retours d'enquête sur les installations sportives. L'élu a souligné l'intérêt de ce travail.

Nous avons insisté sur la situation de plusieurs collèges particulièrement en difficulté. Trois de ceux-ci font déjà partie des priorités du plan prévisionnel d'investissement du 45.

Pour d'autres nous n'avons pas obtenu pour l'instant de perspectives d'amélioration des conditions de travail à court terme...

Le SNEP a revendiqué l'attribution d'une dotation spécifique pour l'achat de matériels EPS. Le CD n'a pris aucun engagement lors de l'audience mais une réunion Inspection d'Académie/ Conseil Départemental était programmée en juin pour débattre du financement des collèges classées en REP. A suivre ...

Le SNEP a revendiqué le maintien de la prise en charge à 100% par le CD des transports pour l'EPS.

Le CD nous a indiqué que les « Conventions tripartites » ont été, depuis le 01 janvier 2018, renouvelées pour 4 ans. Dans ce cadre, le budget « location des installations sportives » s'est élevé à 794 609 euros en 2017.

Enfin, le CD affirme ne pas pouvoir augmenter la subvention octroyée aux 2 SSS du département (3000€ chacune), ni celle allouées à l'UNSS (38000€) compte-tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales.

Philippe Dechaud

Affirmez ou réaffirmez votre engagement syndical dès la rentrée

Cet été a été très chaud, la rentrée sociale risque de l'être également avec une importante grogne annoncée : suppression de postes dans la fonction publique, prestations sociales amputées, diminution des pensions pour les retraités, réforme des retraites, etc...

Aussi dans le contexte d'austérité qui prédomine, il est indispensable de continuer à faire entendre la voix des personnels et les besoins de nos métiers, tant à l'Education que dans le secteur Sport.

En ce qui concerne notre profession, le SNEP-FSU revendique en juin 2018 plus de 10 000 adhérents (8600 adhérents "fidèles" et 1400 nouveaux adhérents). Ce passage du "cap des 10 000" est une étape importante révélant l'élargissement de la prise de conscience du rôle du SNEP-FSU dans la satisfaction des revendications.

Sans attendre, nous vous appelons à renouveler votre adhésion, ou à vous syndiquer en retournant la fiche syndicale ci-jointe page 8 : vous pourrez régler soit par chèque, soit par prélèvement, ou adhérer en ligne sur le site du SNEP-FSU :

<http://www.snepfsu.net>

Rappel : vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Par exemple, une cotisation de 160€ ne vous coûte que 55€.

Pour toute question de trésorerie, vous pouvez également me contacter : t3-orleans@snepfsu.net

Michel Della Malva,
trésorier académique

<http://snepfsu-orleans.net>

Le site internet de l'académie a fait peau neuve, répondant à une nouvelle charte graphique.

N'hésitez pas à vous rendre sur l'espace adhérent (page d'accueil, en bas à droite) pour des informations personnalisées ou à joindre selon vos questions les responsables académiques ou départementaux. Vous trouverez leurs coordonnées à l'onglet « Contacts ».

D'autre part, cette année sera marquée par les élections professionnelles, nous mettrons en ligne les démarches à suivre dès que possible.

Nous vous souhaitons une bonne navigation.

Joëlle Nouaille, responsable du site

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Michel DELLA MALVA 13 allée des Chênes 18570 LE SUBDRAY

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom	Code établissement					
	Nom de jeune fille	Nom					
	Prénom	Adresse complète					
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %		
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
			Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3
	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €			
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €
Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	100 €											
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €											
Congé parental - disponibilité	46 €											
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €											
Autre contractuel (CDD)	30 €											
Congé de formation	102 €											
Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)												
		Entre 1 551 € et 1 800 € → ^s groupe 4	94 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €						
Inférieur à 1001 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €						
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €		Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €						
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €									

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicaux	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>
- 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	CREDIT D'IMPOT Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. <i>Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.</i>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCİ DE JOINDRE UN RIB		
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>		